

combattants, prévu dans le budget principal des dépenses de 1967-1968, afin d'y inclure les dépenses recouvrables et le versement mentionné dans le présent budget supplémentaire, \$1.

M. le vice-président adjoint: Le crédit 1c de l'administration du ministère des Affaires des anciens combattants.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, je me demande si le ministre serait prêt à faire une déclaration sur les intentions du gouvernement au sujet des pensions aux anciens combattants, afin qu'elle soit consignée au compte rendu dès maintenant.

L'hon. M. Teillet: Monsieur le président, je pense que je l'ai fait quand j'ai annoncé la nouvelle. Le gouvernement a l'intention d'augmenter toutes les pensions de 15 p. 100 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1968. Je sais gré aux députés d'étudier ces prévisions budgétaires aujourd'hui. Nous serons en mesure d'envoyer les chèques à la fin du mois.

M. Keays: Monsieur le président, le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il entend faire à propos des allocations aux anciens combattants?

L'hon. M. Teillet: Monsieur le président, j'ai également répondu à cette question il y a quelque temps. Nous avons étudié la question et nous ne songeons pas à faire davantage pour le moment, vu le rajustement déjà fait.

M. Fane: Monsieur le président, je suis très content que nous fassions l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Affaires des anciens combattants cet après-midi. Les anciens combattants attendent depuis longtemps l'augmentation de 15 p. 100 que le ministre a promise l'automne dernier. Il est certainement grand temps que la Chambre soit saisie de cette question. Il est malheureux que le rapport Woods sur les affaires des anciens combattants n'ait pas été présenté. Le ministre dit que c'est à cause des difficultés de la traduction d'une langue à l'autre. Toutefois, est-ce bien la vraie raison? Je me demande si le juge Woods n'aurait pas dit dans le rapport des choses qui ne plaisent pas au gouvernement et dont il craint de saisir la Chambre.

L'hon. M. Teillet: Monsieur le président, je n'aime pas interrompre le député, mais j' imagine qu'il veut être juste. Ni les autres membres du gouvernement ni moi-même n'avons vu le rapport. Nous ne savons pas ce qu'il renferme.

M. Fane: Je remercie le ministre, monsieur le président. Je croyais que le rapport Woods lui avait été présenté et qu'il l'avait en sa possession. Je m'excuse auprès de lui d'une assertion apparemment gratuite.

[L'hon. M. MacEachen.]

Les anciens combattants ont attendu très longtemps et ils estiment que, jusqu'ici, le gouvernement actuel ne s'est pas occupé de leur cas de façon appropriée. Le taux de leurs pensions a été calculé suivant la catégorie inférieure des employés d'État. Ils n'ont pas reçu de majorations comparables à celles des fonctionnaires. Par conséquent, leurs pensions devraient peut-être faire l'objet d'une nouvelle révision en vue d'une plus grande parité avec les salaires et traitements versés aux employés de l'État de même catégorie.

● (4.40 p.m.)

Il est dommage que les pensions aux anciens combattants soient liées à la catégorie inférieure de fonctionnaires, car nos anciens combattants sont des citoyens canadiens qui se sont engagés comme volontaires dans les forces armées établies quand le pays en a eu besoin. Ceux qui se sont engagés n'étaient pas tous dans cette catégorie inférieure de fonctionnaires. Des hommes de haute capacité étaient simples soldats. J'ai parlé de deux hommes qui ont servi en même temps que moi. Tous deux ont été tués à mes côtés. L'un était un avocat réputé—il était simple soldat—et l'autre était un ministre de l'Église presbytérienne. Tous deux étaient des diplômés d'université et ne pouvaient certes pas être considérés comme des fonctionnaires de la catégorie inférieure. Je n'ai rien contre les catégories inférieures de fonctionnaires, mais les anciens combattants méritent mieux que d'être assimilés, eu égard à leurs pensions de retraite, à la plus basse catégorie des fonctionnaires du gouvernement canadien.

Je ne tiens pas à m'étendre là-dessus, monsieur le président, ni à retenir trop longtemps l'attention de la Chambre, car d'autres députés voudraient parler des crédits. Il est très bon que nous puissions discuter, cet après-midi, les crédits du ministère des Affaires des anciens combattants. Ils recevront d'autant plus rapidement leur augmentation qu'on tardera moins à adopter ce crédit.

M. Chatterton: Monsieur le président, nous sommes évidemment très satisfaits que le gouvernement ait pu présenter ces prévisions budgétaires à ce moment-ci. J'assure les députés que, s'il en tient à notre parti, il n'y aura pas de retard. Je demanderai au ministre de nous donner l'assurance que les augmentations de pension des anciens combattants figureront dans les chèques de mars.

J'insiste sur un point seulement. Il s'agit des directives données dans le pays aux bureaux chargés d'appliquer la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, au sujet des restrictions sur les prêts consentis à ceux qui veulent s'établir conformément aux dispositions de ladite loi. S'il faut en croire ces directives, à partir du 1^{er} avril de cette